4 rue Defresne Bast, 95100 Argenteuil
06 99 39 75 39 · dovjourno@yahoo.fr
SIRET 910 537 653 00016 · RNA W951001786

Documents contractuels

Modèles : devis, contrat de formation (particulier), convention (entreprise), contrat d'accompagnement VAE, conditions générales, certificat de réalisation

> *Le contrat de formation de Mme Ghusein (13/07/2026) et le certificat de réalisation (27/07/2026) existent déjà sous une forme conforme ; les modèles ci-dessous les reprennent et ajoutent les mentions manquantes (positionnement, règlement intérieur, réclamation, RGPD, médiateur).*

Devis

Devis n°	D-2026-___
Date / validité	_____ / 30 jours
Client, bénéficiaire	
Prestation, dates, durée	
Prix	_____ € nets de taxes (TVA non applicable, art. 261-4-4° a CGI)
Financement	☐ personnel ☐ entreprise / OPCO ☐ France Travail ☐ CPF
Joints	Fiche programme, CGV, règlement intérieur

Bon pour accord — date, signature :

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11951043295 auprès du préfet de région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

4 rue Defresne Bast, 95100 Argenteuil
06 99 39 75 39 · dovjourno@yahoo.fr
SIRET 910 537 653 00016 · RNA W951001786

Contrat de formation professionnelle (personne physique à ses frais)

Articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail

Entre Il n'est jamais trop tard, association loi 1901, 4 rue Defresne Bast, 95100 Argenteuil, SIRET 910 537 653 00016, déclaration d'activité n° 11951043295 (préfet d'Île-de-France ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État), représentée par Yves Dov Eliaou JOURNO, Président — « l'organisme » ; **et** M./Mme _____, né(e) le _____, demeurant _____ — « le stagiaire ».

1. Objet

L'organisme organise l'action de formation « _____ » (programme joint), action de formation au sens de l'art. L.6313-1 1°.

2. Caractéristiques

Objectifs : voir programme. Durée : _____ h, du _____ au _____, 9h00-12h30 / 13h30-17h00, à 4 rue Defresne Bast, 95100 Argenteuil. Effectif : _____. Formateur : _____. Sanction : ☐ certificat SST (sous réserve de réussite aux épreuves) ; attestation de fin de formation et certificat de réalisation.

3. Niveau de connaissances préalables

Prérequis : _____ (SST : aucun). Un positionnement a été réalisé le _____ ; adaptations convenues : _____.

4. Organisation

Moyens pédagogiques et techniques, modalités de suivi (émargement par demi-journée) et d'évaluation : voir programme. Le règlement intérieur et le livret d'accueil sont remis et acceptés.

5. Rétractation

Le stagiaire dispose de 10 jours à compter de la signature pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception (art. L.6353-5). Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai.

6. Prix et paiement

Prix : _____ € nets de taxes. À l'expiration du délai de rétractation, acompte de 30 % maximum (_____ €) ; solde (_____ €) payé au fur et à mesure du déroulement selon l'échéancier : _____.

7. Interruption

En cas de cessation anticipée du fait de l'organisme ou d'abandon par le stagiaire pour force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues, au prorata temporis. En cas d'abandon pour un autre motif, _____ % du prix restant pourra être dû à titre de dédommagement.

8. Réclamations, données, différends

Réclamations traitées sous 5 jours ouvrés (procédure remise). Données personnelles utilisées pour la gestion de la formation et les obligations légales, conservées 5 ans ; droits auprès de dovjourno@yahoo.fr. Médiateur de la consommation : [à désigner]. À défaut d'accord amiable, tribunal compétent du siège de l'organisme ou du domicile du stagiaire.

Fait en double exemplaire à Argenteuil, le _____

Pour l'organisme — Yves Dov Eliaou JOURNO, Président

Nom, date et signature

Le stagiaire

Nom, date et signature

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11951043295 auprès du préfet de région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

4 rue Defresne Bast, 95100 Argenteuil
06 99 39 75 39 · dovjourno@yahoo.fr
SIRET 910 537 653 00016 · RNA W951001786

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11951043295 auprès du préfet de région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

4 rue Defresne Bast, 95100 Argenteuil
06 99 39 75 39 · dovjourno@yahoo.fr
SIRET 910 537 653 00016 · RNA W951001786

Convention de formation (entreprise)

Art. L.6353-1 et L.6353-2 du Code du travail

Entre Il n'est jamais trop tard (mentions ci-dessus) et _____, SIRET _____, représentée par _____ — « le client ».

1. Objet et caractéristiques

Action « _____ » au bénéfice des salariés listés en annexe : objectifs, programme, durée _____ h du _____ au _____, lieu ☐ Argenteuil ☐ locaux du client, effectif _____ (4 à 10), formateur _____, suivi par émargement, évaluation, attestation et certificat de réalisation remis au client.

2. Prix

_____ € nets de taxes par stagiaire, soit _____ €. Facturation à l'issue, paiement à 30 jours. ☐ Subrogation OPCO _____ ; à défaut de prise en charge, le client reste redevable.

3. Annulation

Sans frais jusqu'à 10 jours ouvrés avant ; 30 % entre 10 et 3 jours ; 50 % en deçà (non imputables sur la participation à la formation professionnelle). Annulation par l'organisme : report proposé, aucune somme due pour la partie non réalisée.

4. Obligations

Le client transmet les besoins et la liste des stagiaires, veille à leur assiduité ; les stagiaires respectent le règlement intérieur. Données, réclamations, différends : voir CGV.

Stagiaire	Fonction	Date de naissance	Aménagement

Fait en double exemplaire à Argenteuil, le _____

Pour l'organisme
Nom, date et signature
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Pour le client (cachet)
Nom, date et signature
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11951043295 auprès du préfet de région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

4 rue Defresne Bast, 95100 Argenteuil
06 99 39 75 39 · dovjourno@yahoo.fr
SIRET 910 537 653 00016 · RNA W951001786

Contrat d'accompagnement à la VAE

Art. L.6313-1 3°, L.6411-1 et suivants, R.6423-1 et suivants du Code du travail

Entre Il n'est jamais trop tard (mentions ci-dessus) et M./Mme _____, né(e) le _____, demeurant _____ — « le candidat ».

1. Objet

Accompagnement du candidat dans sa démarche de VAE en vue de la certification _____ (n° RNCP _____, certificateur _____). Recevabilité : ☐ prononcée le _____ ☐ accompagnement à la recevabilité inclus.

2. Contenu et durée

_____ heures d'accompagnement individuel : analyse du parcours et auto-positionnement, rédaction du dossier, conformité, préparation au jury, bilan (déroulé joint). Calendrier : du _____ au _____. Modalité : ☐ présentiel ☐ visioconférence ☐ mixte. Accompagnateur : Dov JOURNO.

3. Suivi

Livret de suivi signé à chaque séance, grille d'auto-positionnement initiale et finale, check-list du dossier, simulation de jury, questionnaire de satisfaction, attestation de réalisation.

4. Engagements

L'organisme met en œuvre les moyens décrits dans le respect des exigences du certificateur. Le candidat fournit les éléments de son parcours, participe aux séances et dépose son dossier dans les délais. La décision de validation appartient au seul jury ; l'organisme est tenu à une obligation de moyens. Frais de jury du certificateur : ☐ inclus ☐ à la charge du candidat.

5. Prix et paiement

Prix : _____ € nets de taxes. Financement : ☐ personnel ☐ CPF ☐ OPCO / employeur ☐ France Travail. Candidat à ses frais : délai de rétractation de 10 jours ; acompte de 30 % maximum après ce délai ; solde au fur et à mesure des séances.

6. Interruption, réclamations, données, différends

En cas d'interruption pour force majeure, seules les heures réalisées sont dues. Réclamations sous 5 jours ouvrés ; données conservées 5 ans, dossier et preuves du candidat restant sa propriété ; médiateur [à désigner] ; tribunal du siège ou du domicile du candidat.

Fait en double exemplaire à Argenteuil, le _____

Pour l'organisme — Yves Dov Eliaou JOURNO, Président

Nom, date et signature

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le candidat

Nom, date et signature

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11951043295 auprès du préfet de région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

4 rue Defresne Bast, 95100 Argenteuil
06 99 39 75 39 · dovjourno@yahoo.fr
SIRET 910 537 653 00016 · RNA W951001786

Conditions générales de vente

1. Champ

Les présentes CGV s'appliquent aux prestations de formation et d'accompagnement VAE de Il n'est jamais trop tard (mentions légales ci-dessus). Toute commande les accepte.

2. Inscription

Après analyse du besoin, vérification des prérequis, positionnement, signature du contrat ou de la convention et confirmation du financement. Convocation au plus tard 7 jours avant.

3. Prix et paiement

Prix nets de taxes (TVA non applicable, art. 261-4-4° a CGI). SST initiale : 200 € par stagiaire. VAE : selon devis (1 500 € pour un accompagnement type). Entreprises : paiement à 30 jours, pénalités 3 × taux légal + 40 €. Particuliers : rien avant la fin du délai de rétractation, acompte 30 % maximum, solde échelonné.

4. Rétractation

10 jours (contrat de formation, L.6353-5) ; 14 jours en cas de vente à distance (L.221-18 C. conso.).

5. Annulation, report, abandon

Par l'organisme (effectif, formateur, force majeure) : report proposé, rien dû pour la partie non réalisée. Par le client : sans frais à plus de 10 jours ouvrés, 30 % entre 10 et 3 jours, 50 % en deçà. Abandon : heures réalisées dues sauf force majeure.

6. Obligations

Obligation de moyens ; la certification dépend des épreuves (SST) ou du jury (VAE). Le bénéficiaire respecte le règlement intérieur.

7. Propriété, données

Supports protégés ; données traitées pour la gestion des prestations et les obligations légales (BPF, financeurs, certificateurs), conservées 5 ans (10 ans pour les pièces comptables), droits auprès de dovjourno@yahoo.fr.

8. Réclamations et litiges

Procédure de réclamation (réponse sous 5 jours ouvrés), puis médiateur de la consommation [à désigner] ; tribunaux du siège de l'organisme.

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11951043295 auprès du préfet de région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

4 rue Defresne Bast, 95100 Argenteuil
06 99 39 75 39 · dovjourno@yahoo.fr
SIRET 910 537 653 00016 · RNA W951001786

Certificat de réalisation

Modèle du ministère du Travail

Je soussigné Yves Dov Eliaou JOURNO, Président et représentant légal de Il n'est jamais trop tard (SIRET 910 537 653 00016, NDA 11951043295), atteste la réalisation de l'action suivante :

Bénéficiaire	
Nature (L.6313-1)	☐ action de formation ☐ action de VAE
Intitulé	
Dates	du _____ au _____
Durée réalisée	_____ heures, ☐ en présentiel ☐ à distance ☐ mixte
Assiduité	☐ totalité ☐ _____ h sur _____ h

Fait à Argenteuil, le _____ — signature et cachet :

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11951043295 auprès du préfet de région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.